



PRÉFET DE LA CHARENTE

*Direction interdépartementale
des routes Atlantique*

Angoulême, le 11 mai 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RN 141
PR 74+950 à 75+650
et carrefour RN 141 - RD 53**

Réparation de la chaussée de la RN 141

Communes d'Asnières sur Nouère et Saint-Saturnin

En raison des travaux de réparation de chaussée de la RN 141, entre les PR 74+950 et 75+650 et au droit du carrefour avec la RD 53 sur les communes de Saint-Saturnin et d'Asnières sur Nouère, des restrictions de circulation seront mises en oeuvre **du lundi 14 mai au mardi 15 mai 2012 chaque jour de 9h00 à 17h00.**

- La circulation sur la RN 141, entre les PR 74+950 et 75+200 sera réglée par alternat manuel pour chaque sens de circulation.

La vitesse maximale autorisée sera fixée à 50 km/h au droit de la zone de travaux.

- La circulation sur la RN 141, entre les PR 75+350 et 75+650 sera déportée sur la voie centrale habituellement neutralisée ou réservée aux mouvements de tourne à gauche.

La vitesse maximale autorisée sera fixée à 70 km/h au droit de la zone de circulation déportée.

Le stationnement de tout véhicule autre que les engins de chantier sera interdit sur ces sections.

- Les accès RN 141 - RD 53 Nord seront fermés à la circulation. Dans ce cas :

- les usagers de la RN 141 se dirigeant vers la RD 53 seront déviés par la RD 14 puis la RD 96 jusqu'à la RD 53 en direction d'Asnières sur Nouère.

- la RD 53 sera interdite à la circulation entre les PR 6+865 et 10+000, sauf accès riverains. Une déviation sera mise en place par la RD 96, la RD 14 puis la RN 141 en direction de Cognac ou Angoulême (cf. plan en annexe).

Le direction interdépartementale des routes Atlantique (district de Saintes) est à la disposition des usagers pour tout renseignement (Tél. 05.46.98.32.30).

Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37
DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13